

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 025 GRAND CHAMBORD

Bases exonérées sur délibération : 423 905

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 7 018 187

Bases prévisionnelles d'imposition : 7 241 505

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 BRACIEUX	908 357	15,86 %	144 027,50
02 HUISSEAU SUR COSSON	1 434 585	17,72 %	254 249,30
03 MONTLIVAUT	778 125	19,52 %	151 853,90
04 MONT PRES CHAMBORD	2 263 902	16,18 %	366 210,30
05 TOUR EN SOLOGNE	683 886	17,83 %	121 961,40
06 SAINT CLAUDE DE DIRAY	1 172 650	16,82 %	197 181,80

A BLOIS, le 12 mars 2019

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

ALAIN CHAPON

A , le

Le Préfet,

A Bracieux , le 08/04/2019

Le Président



ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

POUR LE SYNDICAT : 136 SIEOM DE MER

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 025 GRAND CHAMBORD

Bases exonérées sur délibération : 231 472

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 6 647 573

Bases prévisionnelles d'imposition : 6 514 364

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
04 BAUZY	198 310	13,53 %	26 835,20
08 CHAMBORD	67 508	10,88 %	7 342,80
13 CROUY SUR COSSON	397 140	12,69 %	50 386,80
16 FONTAINES EN SOLOGNE	478 292	12,03 %	57 560,80
19 LA FERTE SAINT CYR	847 091	11,90 %	100 773,60
25 MASLIVES	392 576	16,10 %	63 215,60
30 NEUVY	282 104	10,38 %	29 286,80
34 SAINT DYE SUR LOIRE	832 336	12,43 %	103 476,40
37 SAINT LAURENT NOUAN	2 740 572	13,86 %	379 800,00

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 025 GRAND CHAMBORD POUR LE SYNDICAT : 136 SIEOM DE MER

Bases exonérées sur délibération : 231 472
Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
Coefficient : >>>>>>>>
Bases définitives de l'année précédente : 6 647 573
Bases prévisionnelles d'imposition : 6 514 364

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
43 THOURY	278 435	14,34 %	39 836,80

A BLOIS, le 12 mars 2019

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
ALAIN CHAPON

A , le

Le Préfet,

A Braicieux , le 08/04/19

Le Président,



Envoyé en préfecture le 10/04/2019
Reçu en préfecture le 10/04/2019
Affiché le
ID : 041-244100798-20190408-041_025_2019-DE